

Rachat par le Roi de la maison du Réduit

Correspondance entre M. Dumas, M. Poivre et le Bureau de Commerce

=====

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/17 f°158.

L'administration royale doit-elle acquérir la propriété du Réduit, maison de campagne des gouverneurs de la Compagnie des Indes à l'Isle de France ? Une occasion pour Poivre et Dumas d'affirmer leur antagonisme. Poivre ne veut pas du Réduit dont il soupçonne Dumas de vouloir faire sa résidence secondaire aux frais du Roi. Dumas argumente d'une telle nécessité pour son plan de défense de l'île. Il ajoute que cette prise de possession du Réduit ne ferait que suivre les instructions du ministre à MM. Gonet et Dubreuil.

M. Gonet est affecté au Bureau des Classes dans l'attente de l'arrivée du commissaire de la Marine Ardibus. M. Dubreuil est l'ingénieur en chef. Le Bureau de Commerce représente les intérêts de la Compagnie des Indes.

Louis Malleret traite des dissensions entre Dumas et Poivre au sujet du Réduit (*Pierre Poivre*, pages 335-337), et R. Quenette traite du même conflit (*Le Réduit*, pages 22-26). Ces deux auteurs ont des points de vue radicalement opposés. Il nous semble que dans cette querelle, les deux administrateurs mêlaient également mauvaise foi et arguments sérieux.

=====

Copie des lettres écrites par M. Dumas, par M. Poivre et par le Bureau de Commerce au sujet de la prise de possession du Réduit.

Lettre écrite par M. Dumas à Messieurs du Bureau de Commerce, le 24 octobre 1767.

J'ai communiqué à M. Poivre, Messieurs, il y a déjà quelques jours que le Réduit entrant comme poste de guerre dans le projet de défense que j'ai conçu, il avait été considéré comme tel par Monseigneur le Duc de Praslin, lorsqu'il fut ordonné à M. Gonet et à M. Dubreuil par leurs instructions d'en prendre possession. L'envie de ne prendre ici pour le compte du Roi que l'indispensable nous a fait retarder jusqu'à présent de mettre ce poste sur le compte du Roi. Il est maintenant indispensable qu'il le soit. Il est également nécessaire que vous en soyez informés. M. Poivre m'a dit hier au soir qu'il ne vous l'avait pas encore communiqué, et je me suis chargé de vous en donner avis.

J'ai l'honneur ... Dumas

Réponse des Messieurs du Bureau de Commerce à la lettre de M. Dumas du 24 octobre 1767

Monsieur,

Nous répondons à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire dans l'instant, au sujet de la remise au Roi de la maison du Réduit.

Par l'article trois de nos instructions, Monsieur, il est dit que *Si les bâtiments de ce lieu conviennent aux administrateurs du Roi pour le compte de Sa Majesté, le Conseil de Commerce de la Compagnie en fera faire de concert avec eux, un état et estimation qu'il adressera à la Compagnie, et que le prix en sera payé à sa caisse, ou porté au crédit de son compte avec Sa Majesté.*

En conséquence, Monsieur, nous vous prions de nous indiquer votre jour afin que nous en instruisions les experts que nous aurons choisis et qu'ils s'y transportent.

Il reste quelques Noirs sur le lieu, trop mauvais pour qu'ils puissent vous être utiles et que nous en retirerons pour les vendre, après que vous les aurez vus.

On y trouvera aussi quelques meubles restant de ceux inventoriés et estimés le [illisible] dont la majeure partie a été transportée chez M. l'Intendant. On en fera faire un état particulier s'ils vous conviennent, ou nous les ferons revenir ici si vous ne jugez pas à propos de les prendre au prix de l'estimation.

Nous sommes avec respect, Monsieur,

Signatures ...

Lettre de M. Dumas à M. Poivre du 25 octobre 1767

J'ai eu l'honneur de vous communiquer le 16 courant, Monsieur, que le Réduit entrerait dans le projet de défense que j'avais formé et je vous ai fait lecture de mon mémoire où il en est fait mention. Et nous sommes convenus que vous donneriez avis au Bureau de Commerce que nous prenions ce poste pour le compte du Roi.

En sortant de chez vous avant-hier au soir, j'eus l'honneur de vous demander si vous aviez prévenu Messieurs du Bureau de Commerce à ce sujet. Vous me répondîtes que vous l'aviez oublié, et je me chargeai de leur écrire.

Nous n'avons point, Monsieur, de délibération à faire sur la prise de possession du Réduit, les instructions de M. Gonet et de M. Dubreuil en décident. Nous aurions seulement délibéré pour ne le pas prendre s'il se fut trouvé inutile au service car alors nous aurions évité de charger le Roi de son entretien. Et si après notre voyage au Port du Sud-est, nous fussions convenus que ce port méritait la préférence sur celui du Nord-ouest, cela eut fait un tel changement dans le projet de défense que le Réduit serait devenu un poste inutile.

J'ai dû avoir pris connaissance de ce port pour arrêter définitivement mon projet de défense. Dans cet esprit j'ai retardé à me déterminer sur le Réduit. Au reste, Monsieur, d'ici au départ des vaisseaux, vous n'avez point à vous occuper du Réduit, il suffit d'en prendre possession maintenant, et à votre loisir vous aviserez aux moyens de tirer de ce jardin les productions utiles dont il peut être susceptible, ce qui ne doit être regardé que comme accessoire, la principale qualité de ce poste est d'être poste de guerre.

J'ai l'honneur d'être

Signé : Dumas

Lettre de M. Poivre à M. Dumas du 25 octobre 1767

C'est à vous seul, Monsieur, à décider si le Réduit doit être regardé comme un poste de guerre. J'avais toujours regardé l'article des instructions de MM. Dubreuil et Gonet sur le Réduit comme une simple précaution du Ministre pour empêcher que cet établissement ne fût dévasté avant notre arrivée. Vous devez vous rappeler que M. le Duc de Praslin nous dit un jour que son intention n'était pas que le Réduit fut pris pour le compte du Roi, et qu'il ne pourrait rien décider à ce sujet que sur les informations que nous lui enverrions de sur les lieux.

Les bâtiments de ce Réduit ont coûté des sommes très considérables, ils tombent en ruine et exigent de grosses réparations que nos moyens actuels ne nous permettent pas de faire. Prendrons-nous ces bâtiments pour les laisser périr en nos mains ? La Compagnie des Indes en demandera le remboursement par la raison que si le lieu par sa situation peut devenir un poste de guerre, les bâtiments qui y sont ne pourront passer que comme formant une maison de plaisir ou d'agrément.

Il me semble qu'il serait plus prudent, plus agréable au Ministre, et qu'il y aurait plus d'économie à exiger des préposés de la Compagnie qu'ils gardassent eux-mêmes ce Réduit jusqu'à la décision de M. le Duc de Praslin qui d'après vos plans de défense prendrait et donnerait, avec les ordres de construire et de réparer, les moyens de le faire, avec [illisible] et pour le plus grand bien du service. Jusqu'à cette décision du Ministre, je ne vois dans la prise de possession du Roi que des occasions de dépenses, et vous savez que nos moyens sont courts, que nous manquons d'argent et de bras pour les besoins les plus pressants. Si nous ne réparons pas, nous aurons la honte de voir périr et tomber entre nos mains

des bâtiments considérables dont la Compagnie sollicitera en France le remboursement, tandis qu'ici la Colonie dira que si l'on avait laissé ces édifices à la Compagnie, elle les eut conservés.

J'ai l'honneur d'être

Signé : Poivre

Lettre de M. Dumas à M. Poivre du 25 octobre 1767

Je réponds, Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin au sujet du Réduit. Lorsque je suis parti de Paris, il avait été décidé dans un comité entre vous et les commissaires de l'administration de la Compagnie des Indes nommés pour cela, que le Réduit serait du nombre des maisons que le Roi prendrait en prenant possession de cette Colonie. Et c'est en conséquence que furent rédigées les instructions à M. Gonet et à M. Dubreuil. Ce poste a toujours fait et a toujours dû faire partie du domaine. Il a été créé pour poste de guerre, la nature l'a fait tel. Sans entrer dans les sommes qu'il a pu coûter, il faut considérer aujourd'hui ce qu'il vaut et dans toutes nos conversations vous m'avez fait l'honneur de me dire qu'il n'était propre à rien civilement. De là on peut conclure qu'il ne trouvera point d'acquéreur qu'à vil prix. Et si selon les instructions de la Compagnie au Bureau de Commerce, les bâtiments étaient démolis pour en prendre les matériaux, il est trop connu de tout le monde que la Compagnie n'en retirerait pas les frais.

Il n'est donc point question ici, Monsieur, d'estimation du Réduit lorsqu'on le prend pour le compte du Roi. Nous n'avons point l'ordre de nous conformer dans la prise de possession aux instructions que la Compagnie donnerait à son Bureau de Commerce. Celles que nous avons reçues nous-mêmes du Roi et de son ministre ne disent rien de tout cela. Nous n'avons qu'un inventaire à faire, et cet inventaire a été fait à l'arrivée de M. Gonet. Je dois signer celui du gouvernement, je signerai également celui de la maison du Réduit, et je rendrai compte à Monseigneur le Duc de Praslin des motifs qui en ont déterminé la prise de possession, indépendamment de ses ordres formels consignés dans les instructions de M. Gonet et de M. Dubreuil.

A l'égard des bâtiments, soit qu'ils restent entre les mains de la Compagnie d'ici au temps que nous recevrons réponse à nos premières dépêches, soit qu'ils entrent dans la manutention de la nouvelle administration, ils auront toujours à souffrir relativement à leur entretien, mais beaucoup moins sans doute lorsque l'ingénieur en chef sera chargé d'y veiller.

Quant au jardin, cet entretien est de votre ressort. Ou vous en prendrez soin relativement aux ordres particuliers que vous avez de Monseigneur le Duc de Praslin, et dans ce cas-là, sa production tournera au profit du service du Roi, ou bien j'y mettrai six Noirs pour mon compte particulier pour y entretenir une basse-cour et cultiver quatre carrés pour me fournir les besoins de ma maison pendant les deux mois de l'année que je serai obligé d'habiter la campagne pour ne pas prendre le scorbut ici comme M. Desforges et tous ses prédécesseurs.

Ces vues personnelles ne doivent être considérées dans ce que j'ai l'honneur de vous marquer que comme accessoires, car il m'est fort aisé de louer une maison de campagne. La qualité principale du Réduit est d'être poste de guerre. Nul militaire ne visitera cette colonie sans le penser ainsi, et M. de Bellecombe m'a fait l'honneur de me dire qu'il ne vous avait pas laissé ignorer que c'était là son opinion. Au surplus, Monsieur, en nous communiquant plus particulièrement, nous aurions discuté cette affaire avant que de votre aveu j'eusse écrit au Bureau de Commerce ma lettre du 24. Je ne vois aucune bonne raison de me rétracter, et il convient que nous ayons ici une marche assurée, surtout lorsqu'elle est fondée sur les ordres qui nous ont été données en partant.

Vous m'obligerez donc, Monsieur, d'accéder à ce que j'ai marqué au Bureau de Commerce, et de prendre en conséquence les arrangements qui tendront à la plus grande économie des deniers du Roi.

J'ai l'honneur d'être,

Signé : Dumas

Lettre de M. Poivre à M. Dumas du 25 octobre 1767.

Dans tout ce que je vous ai écrit, ce matin, Monsieur, au sujet du Réduit, vous avez dû vous apercevoir que je craignais sur toute chose la dépense que pourrait occasionner au Roi la prise de possession de ce lieu, pour lequel il me semble que nous pourrions différer sans crainte qu'il en résulte aucun dommage pour le service du Roi. Je m'en rapporterai toujours parfaitement à vous lorsque vous

décidez que tel ou tel lieu a été créé pour poste de guerre ; mais d'un autre côté je sais que le Réduit présente une très grande quantité de bâtiments en bois et en pierre, qui ne sauraient être réputés bâtiments militaires ; que ces bâtiments sont dans un état à exiger des réparations immenses qui ne seraient d'aucune utilité au service. Vous savez comme moi que notre caisse ne nous fournit pas de moyen pour ces réparations, que le Ministre a recommandé la plus grande économie dans les dépenses, qu'il nous a témoigné de la répugnance à ce que nous prissions le Réduit au compte du Roi, et cela longtemps après les instructions données à MM. Dubreuil et Gonet.

Je suis persuadé, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire ce matin, que cet article de l'instruction de ces Messieurs n'a pu avoir pour objet que d'empêcher la dévastation du Réduit, avant notre arrivée. Je savais que ce Réduit contenait presque seul tous les meubles ou du moins les meilleurs de ceux que la Compagnie possède dans cette île, et il me semble que l'article des instructions de M. Gonet avait eu pour principal objet d'assurer la conservation de ces meubles dont nous devons avoir besoin en arrivant. C'est de là en effet qu'ont été tirés tous les meubles du gouvernement de la maison que j'occupe.

Lorsque vous me dites que dans toutes nos conversations je vous ai dit que le Réduit n'était bon à rien civilement, vous avez oublié que dans le rapport que je vous fis de ce lieu après l'avoir été examiner, j'eus l'honneur de vous dire que la grande salle du billard était propre à servir provisoirement de paroisse au quartier de Moka et à une partie des Plaines de Wilhems ; que ces deux quartiers qui sont très considérables n'ont point de paroisse ; qu'il est urgent d'y en établir par mille raisons que vous savez aussi bien que moi. J'ajouterai que dans la distribution qui avait été faite des concessions dans chaque quartier, l'ancienne administration avait fait la faute de ne réserver aucun terrain pour l'établissement de la paroisse du quartier ; que dans l'état misérable où nous trouvons tous les Colons, il ne nous était pas possible de leur proposer d'acheter un terrain au centre de leur quartier, d'y bâtir à leurs frais une église et un presbytère ; qu'il était bien plus naturel que la Compagnie qui avait fait la faute de ne réserver aucun terrain pour cet objet paya cette faute en fournissant une partie des bâtiments du Réduit pour servir provisoirement de paroisse, tant au quartier de Moka qu'aux Plaines de Wilhems.

J'ajoutai qu'il nous sera aisé de loger le curé de l'établissement en cet endroit, de lui abandonner le soin du jardin dont il tirerait de l'utilité à condition qu'il entretiendrait ou du moins qu'il empêcherait la dévastation des plantes ou arbres rares et utiles, jusqu'à ce que leur multiplication put être assurée dans l'île par la distribution qui en serait faite entre les colons les plus curieux, dans les temps les plus convenables à la transplantation. Vous devez vous rappeler que vous me dites alors que vous ne vouliez point de prêtre à côté de vous, que votre dessein était de passer l'été à cette campagne, et que si nous ne prenions pas le Réduit au compte du Roi, vous le prendriez pour votre compte.

Je persiste donc à vous représenter qu'il y aurait bien de l'économie à ne rien précipiter dans cette affaire ; qu'il serait très agréable au Ministre de nous voir attendre sa décision sur la prise de possession du Réduit qui restera toujours à notre main, en priant Messieurs les préposés de la Compagnie d'attendre à ce sujet que le Ministre ait prononcé sur le projet de défense que vous lui envoyez cette année. En attendant vous serez certainement le maître de jouir de l'air et du jardin du Réduit. Je suis très persuadé que Messieurs les préposés de la Compagnie se feront un plaisir de vous en offrir toute la jouissance.

J'oubliai de vous rappeler qu'après la première visite que vous eûtes faite du Réduit, vous me fîtes l'honneur de me dire que ce poste de guerre avait pu être bien choisi dans le temps qu'il était encore entouré de forêts impénétrables, mais que, puisque les bois avaient été abattus jusque là, il ne pouvait plus être regardé comme un poste sûr. Je pense bien que vos projets de défense ont pu changer depuis ce temps, et je ne doute nullement que vous n'y fassiez entrer le poste du Réduit.

J'ai l'honneur d'être, ...

Signé : Poivre

Lettre de M. Dumas à M. Poivre du 26 octobre 1767

Je prends sur moi personnellement, Monsieur, la prise de possession du Réduit pour le compte du Roi, et dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, j'ai bien entendu que si Monsieur le Duc de Praslin la désapprouvait vous n'en partageriez pas le blâme. Mais je proteste contre toutes dépenses à

faire dans ce lieu sur les fonds de cette année, exceptées celles de la culture utile si vous les croyez nécessaire.

J'ai l'honneur d'être ...

Signé : Dumas

* * *